



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 13 novembre à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 395, chemin Nibi (lot : 5 090 839)

Demande de dérogation mineure (2023-0466) au 395, chemin Nibi, lot 5 090 839 qui a pour objet de régulariser en zone REC-11:

- Un garage détaché de 83.5 mètres carrés au lieu de 73.3 mètres carrés.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage #23 à l'article 8.3.1 j)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 13 novembre 2023.

Donné à Ferme-Neuve, ce 26^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

Martine Charron
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Martine Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 26 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 26 octobre 2023.

Martine Charron
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe
